

**Lycée François Couperin
Fontainebleau**

**NOTICE EXPLICATIVE
DOSSIER D'INSCRIPTION
1^{ère} STMG**

Madame, Monsieur,

Vous avez été affecté au lycée François Couperin en 1^{ère} STMG.
Pour valider votre inscription, vous devez apporter ce dossier en main propre au lycée François Couperin le

vendredi 4 juillet 2025 entre 8h30 et 17h.

Vous devez y joindre :

- l'attestation d'assurance responsabilité civile 2025/2026 (si disponible, sinon à fournir à la rentrée)
- un rib
- deux photos

+

Pour les élèves scolarisés dans un autre établissement en seconde :

- une justificatif de domicile
- une copie intégrale du livret de famille
- une copie du jugement fixant l'autorité parentale le cas échéant



Tout dossier incomplet ou envoyé par mail sera refusé.

Il n'y a pas de liste de fourniture scolaire, chaque enseignant demandera le matériel voulu à la rentrée.

L'équipe de direction

Académie de Créteil
RNE lycée: 077 09 26 N



Dossier inscription RENTREE 2025

MERCI DE RENSEIGNER AVEC PRECISION EN
LETTRES MAJUSCULES LES INFORMATIONS
DEMANDEES NOTAMMENT L'ADRESSE
ELECTRONIQUE DES PARENTS.

COLLEZ
UNE
PHOTO

Identité de l'élève

NOM : PRENOMS :

NE(E) LE :/...../..... A : PAYS :

NATIONALITE : SEXE : M F

TEL PORTABLE DE L'ELEVE : / / / /

ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ELEVE:@.....

SCOLARITE PRECEDENTE :

CLASSE : ETABLISSEMENT : COMMUNE :

Responsable légal 1

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : Commune

☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

PROFESSION

Responsable légal 2

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : Commune

☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

PROFESSION

Autre responsable ou personne à contacter

NOM : PRENOM :

☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :

LIEN AVEC L'ELEVE :



**INSCRIPTION EN PREMIÈRE
STMG
Rentrée 2025
Enseignements optionnels**

Détails des
programmes sur
francoiscouperin.fr

Nom :	Prénoms :
--------------	------------------

LANGUE VIVANTE A	LANGUE VIVANTE B	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS <u>Un seul au choix</u>
<input type="checkbox"/> ANGLAIS (Euro) DNL Management ATTENTION ! La section euro peut se poursuivre en terminale uniquement en choisissant la spécialité management.	<input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> ESPAGNOL	SOUS RESERVE DE COMPATIBILITE D'EMPLOI DU TEMPS <input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Histoire des arts <input type="checkbox"/> Cinéma audiovisuel <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> EPS <input type="checkbox"/> LCA Latin <input type="checkbox"/> LCA grec
ANGLAIS	<input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> ESPAGNOL	

IMPORTANT :



Pour tout enseignement optionnel choisi en classe de 1^{ère} l'élève s'engage, pour 1 an, quel que soit son emplacement dans l'emploi du temps.

Signatures : *Responsable légal 1*

Responsable légal 2

Élève



FICHE INTENDANCE - BADGE D'ACCÈS AU LYCÉE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

NOM : PRÉNOM :

CLASSE :

PHOTO

BOURSIER en 2024-2025 : OUI NON

Nom du responsable financier qui perçoit la bourse :

Nom du responsable financier qui paie les frais scolaires (si différent):

RIB OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE FINANCIER DE L'ÉLÈVE

(Pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties, solde de cantine, pour le versement de la bourse...)

DOCUMENTS À FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION :

- **Attestation de paiement CAF récente**, mentionnant parents + enfants + quotient familial à télécharger sur le site de la CAF

OU

- **Attestation de restauration scolaire 2025/2026** à télécharger sur le site : <https://www.iledefrance.fr/equitables> + l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

- **Pour les nouveaux élèves** : un chèque de 40€ à l'ordre de l'agent comptable du lycée F. Couperin pour approvisionner le compte de cantine (indiquer au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève)

Chaque élève doit obligatoirement être en possession de son badge permettant :

- l'accès au lycée
- l'accès à un plateau repas à la cantine, à condition d'avoir réservé son repas et d'avoir un solde suffisant sur son compte de cantine

La 1^{ère} carte est gratuite ; en cas de perte ou de dégradation, le renouvellement sera facturé 5€

Accès au restaurant scolaire :

- Vous devez approvisionner votre compte régulièrement, le solde ne peut pas négatif :

- via le site du lycée, en haut gauche :
- via l'application my turboself
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée F. Couperin, à déposer au secrétariat d'intendance
- en espèces auprès du secrétariat d'intendance



- La réservation est obligatoire, au plus tard la veille du repas.

- via le site du lycée, en haut gauche
- via l'application my turboself

- La réservation permet l'ajustement des quantités commandées. Toute réservation effectuée donne donc lieu à la facturation du repas. Par dérogation à cette règle, en cas d'absence, il ne sera pas décompté de repas sur présentation d'un certificat médical.

Les repas sont facturés entre 0,50€ et 4,58€, en fonction du quotient familial indiqué sur l'attestation de paiement CAF ou sur l'attestation de restauration scolaire (<https://www.iledefrance.fr/equitables>).

Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET RENTREE 2025(*)	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €



ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

NOM, PRÉNOM : CLASSE :

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse

Non, je refuse

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/__-__-__ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : __-__-__ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

Oui

Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : __/__/__-__-__ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : __-__-__ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/__-__-__

Signature :

: RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX
CONFIDENTIELS

Photo obligatoire

Ne pas coller,
utiliser un
trombone

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

NB : CETTE FICHE EST À COMPLÉTER SI VOTRE ENFANT EST :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ;
- susceptible de prendre un traitement d'urgence ;
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

A REMETTRE SOUS ENVELOPPE CACHETÉE
À L'ATTENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

NOM : PRENOM : CLASSE :

ADRESSE :

.....

TEL : TEL MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

Selon les renseignements précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, (circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période).

Vu et pris connaissance,
Le représentant légal

Date

Signature

FICHE : Autorisation liée au droit à l'image/audio

En vertu de l'article 9 du Code Civil, aucun enregistrement audio ou aucune image (photo/vidéo) de personne reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

En cours d'année, afin de valoriser des travaux ou des actions à but pédagogique, les élèves et les enseignants pourront être filmés/photographiés ou enregistrés en audio.

Sous réserve de votre accord, ces documents audio/visuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site de l'établissement <https://www.francoiscouperin.fr> ou dans toute publication avec l'accord de l'établissement. Ces publications ou diffusions seront strictement à but informatif et non commercial.

Madame, Monsieur (1) responsable légal(e) de l'élève

..... en classe de autorise **la publication**

des photos/vidéos/audio de mon enfant prises ou enregistrées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Cette autorisation pourra être à tout moment annulée par simple demande écrite de ma part.

Fait à le

Signatures des deux responsables obligatoires pour les élèves mineurs

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

SIGNATURE Responsable légal 1	SIGNATURE Responsable légal 2	SIGNATURE Elève

Règlement intérieur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable légal(e) de l'élève.....en classe de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur établi pour l'année scolaire 2025-2026 publié sur le site de l'établissement : <https://www.francoiscouperin.fr>

Fait à le

SIGNATURE Responsable légal 1	SIGNATURE Responsable légal 2	SIGNATURE Elève

Nom : Prénom :

Né(e) le : Classe :

La sortie libre en dehors des cours prévus à l'emploi du temps ou en cas d'absence de professeur au début, en fin ou dans la journée peut être autorisée par les parents des élèves mineurs en cochant la case correspondante ci-dessous, la responsabilité de l'établissement est dérogée et l'élève est alors couvert par son assurance personnelle, il appartient aux familles de vérifier que leur assurance garantit les dommages subis et causés.

J'autorise

Mon enfant mineur à sortir en dehors des cours prévus à l'emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs au début, en fin ou dans la journée.

Je n'autorise pas

Fait à, le

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève

MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE FRANÇOIS COUPERIN 2025-2026

La maison Des Lycéens (MDL) du lycée François Couperin est une association créée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment à son article 2bis qui autorise les mineurs de plus de 16 ans à créer et à gérer une association. Elle est gérée par un Conseil d'Administration comprenant un président, un trésorier et un secrétaire. Les membres du Bureau sont élus parmi les élèves. L'association étudie toute proposition d'action en faveur des élèves.

LA MAISON DES LYCÉENS A POUR OBJET DE :

- Fédérer les initiatives de différentes natures portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires
- Développer la prise de responsabilité des élèves en dehors des heures d'enseignement
- Favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre
- Faciliter l'organisation d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association (fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria....)
- Contribuer à la vie culturelle de l'établissement en encourageant notamment le « cinéma au lycée », la diffusion, l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives (tournoi inter-lycée..)
- Promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et codifiés dans le livre V du code de l'éducation (journal du lycée...).

ADHÉSION

Le montant de la cotisation annuelle est de 5€ par élève mais chaque famille est libre d'effectuer un don plus important.

Nous vous rappelons l'importance de votre adhésion et l'utilisation qui en est faite : il est nécessaire que l'association compte le plus grand nombre d'adhérents possible pour exercer au mieux ses activités.

La présidente :

✂.....

(Merci de mettre ce feuillet avec votre règlement à l'ordre de MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE FRANÇOIS COUPERIN avec un trombone mais surtout **sans agrafe**)

NOM de l'élève : Prénom : Classe de :

Nom du responsable légal :

Adhère à l'association de la Maison Des Lycéens du lycée François Couperin et verse la somme de

Date :

Signature :

1 Inscription à l'Association Sportive

Pour s'inscrire à l'Association Sportive (AS) et être licencié à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) il faut :

- ① Lire et signer le présent document expliquant le fonctionnement de l'AS.
- ② Remplir et signer la fiche de renseignements et d'autorisations (voir au verso).
- ③ Payer la somme de 35 euros (en espèces ou en chèque à l'ordre de « L'Association Sportive du lycée François Couperin »).

Seuls les élèves ayant rendu un dossier complet à leur professeur d'EPS seront inscrits à l'Association Sportive. Toute inscription validée est définitive et ne donne droit à aucun remboursement (même si l'élève est exclu ou décide d'arrêter en cours d'année).

2 Activités et participation des élèves

AS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12h40 – 13h25	BADMINTON	VOLLEY-BALL	FUTSAL	HALTEROPHILIE BASKETBALL	BOXE
13h15 – 15h30			VOLLEY-BALL FOOT FEMININ MUSCULATION		
17h35 – 19h00	MUSCULATION	CROSSFIT			

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés lors des rencontres et/ou compétitions UNSS. Aussi, il est nécessaire de consulter régulièrement les informations de l'AS à l'entrée du gymnase, et/ou sur le site du lycée.

De même, certaines activités peuvent ponctuellement être annulées et c'est aux parents ou aux responsables légaux de s'assurer que la ou les activités de leur enfant sont assurées.

Les élèves peuvent pratiquer autant d'activités de l'AS qu'ils le souhaitent en loisir ou en compétition. Pour se faire une idée, ils peuvent essayer une activité sur 2 séances avant de s'inscrire.

Pour l'activité musculaton, il est impératif de prévoir deux paires de tennis : une propre à semelle non marquante pour l'intérieur et une autre paire différente pour l'extérieur.

Les activités commenceront à partir du **lundi 8 septembre**.

3 Déplacements et responsabilités

Les professeurs d'EPS sont responsables des élèves qui leurs sont confiés uniquement lors des créneaux d'activités indiqués ci-dessus. Les activités débutent et se terminent au lycée F. Couperin. (en cas de déplacement, les horaires et les lieux seront indiqués sur la convocation).

4 Présence des élèves

La présence des élèves à l'AS repose sur la base du volontariat. Il n'y a donc aucune obligation d'assiduité. Cependant, pour le bon déroulement de l'AS et notamment pour les élèves engagés en compétition, il leur est fortement recommandé d'être le plus assidu possible aux entraînements et aux rencontres. L'état de présence d'un enfant à l'AS peut être vérifié auprès des enseignants sur simple demande.

5 Droit à l'image

À l'occasion d'entraînements, de rencontres ou de compétitions dans le cadre de l'AS, les élèves seront éventuellement photographiés ou filmés. L'AS souhaite utiliser ces médias pour promouvoir ses activités notamment pour illustrer un panneau d'affichage, le site du lycée ou constituer une banque de données multimédia. L'exploitation de ces données ne donne droit à aucune contrepartie. En cas de refus de la part des parents ou des responsables légaux, la photographie ou le film ne figurerait dans ces derniers qu'en rendant l'enfant impossible à identifier.

6 Assurance

L'AS a souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF. En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur (disponibles sur le site du lycée) pour la couverture des dommages corporels du licencié dans le cadre des activités de l'AS.

Gymnase de lycée François Couperin
Route d'Hurtault
77300 Fontainebleau
01 60 39 55 00 (en cas d'urgence uniquement)

Signature des parents ou des responsables légaux,
précédé de la mention « lu et approuvé »



Fiche de renseignements et d'autorisations pour l'Association Sportive du lycée François COUPERIN année scolaire 2025 - 2026

1 Autorisation parentale de participation à l'AS

Je soussigné(e) père, mère, représentant légal (*razer les mentions inutiles*) :

Adresse complète :

Numéro(s) de téléphone : ou

Adresses mail :

autorise l'élève : NOM :

Prénom :

Classe :

Né(e) le :

à participer aux activités de l'Association Sportive du lycée François Couperin.

Cocher la ou les activités choisies :

- | | | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Football féminin | <input type="checkbox"/> Futsal | <input type="checkbox"/> Volley-ball | <input type="checkbox"/> Athlétisme (compétition) |
| <input type="checkbox"/> CrossFit | <input type="checkbox"/> Boxe | <input type="checkbox"/> Badminton | |
| <input type="checkbox"/> Haltérophilie | <input type="checkbox"/> Basketball | <input type="checkbox"/> Musculation | |

2 Droit à l'image

J'autorise l'AS à utiliser, sans contrepartie, les photographies ou les films de mon enfant afin de promouvoir ses activités.

Cocher la case qui convient : oui non

3 Autorisation parentale en cas d'accident

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'AS à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant et, le cas échéant, à le faire transporter au centre hospitalier de leur choix.

Cocher la case qui convient : oui non

4 Mode de paiement choisi

Je choisis de régler la cotisation de 35 € en :

- Chèque (à l'ordre de « l'Association Sportive du lycée François Couperin »)
- Espèces

5 Maillot sportif de l'A.S.

Si vous souhaitez obtenir le t-shirt de l'A.S. il faut remplir le bon de commande joint à cette fiche de renseignement.



Signature des parents ou des responsables légaux :